

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	21/22 (1913)
Heft:	8
Rubrik:	Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire	Page
Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge à Appenzell	85
Une Maison Henri Dunant à Zurich	87
Notes d'un infirmier volontaire en Bulgarie	88
Bureau de placement de gardes-malades de Neuchâtel	96

Assemblée annuelle des délégués de la Croix-Rouge à Appenzell, les 21-22 juin

Ils n'étaient pas nombreux, les délégués qui, le samedi 21 juin, en prenant le petit chemin de fer routier qui monte de St-Gall à Gais pour redescendre à Appenzell, pouvaient dire qu'ils connaissaient la contrée ! Partout des collines ; à leurs flancs des forêts, tandis que de tous côtés ce ne sont que maisonnettes blanches, telles des marguerites dans un champ. Des ruisseaux, des cascades, des ponts, des prés fleuris, des pâturages au milieu desquels l'Appenzellois au cœur gai, a posé de petites demeures proprettes, au bois verni de couleurs claires.

Seul le ciel est sombre, les nuages traînent le long des montagnes, et l'on n'aperçoit que difficilement les flancs du Saentis gardien séculaire de ce pays heureux !

A la gare d'Appenzell, des dames de la Croix-Rouge, portant le riche et coquet costume du canton, nous reçoivent et nous remettent la carte de fête. Une partie des délégués sont logés chez des particuliers

heureux de rendre ainsi un petit service aux membres de la Croix-Rouge de leur pays, d'autres logent à l'Hôtel du Brochet où aura lieu le banquet traditionnel.

C'est dans un hôtel situé à l'angle de la place de la Landsgemeinde que les délégués se réunissent le soir, pour applaudir le Maennerchor de l'endroit et un petit orchestre d'instruments à cordes. Vers minuit quelques Appenzelloises se décident à chanter des airs du pays, suivis de yodlers longuement applaudis.

Dès 8 heures du matin, le président ouvre la séance dans l'antique salle du Rathaus décorée des portraits d'anciens Landamans des Rhodes intérieures. Après quelques paroles de bienvenue, le colonel Iselin fait approuver la gestion et les comptes, et le trésorier, M. Muller, présente le budget de 1914. A vrai dire ce budget, qui sur quelque 100,000 fr., solde par un déficit de plus de 12,000 fr., ne doit pas être considéré comme définitif. En effet, il est très probable que les

Chambres fédérales doteront encore dans le courant de cette année la Croix-Rouge d'une somme de 139,000 fr. qui serviront à organiser, à équiper et à doter en matériel les colonnes de transport auxiliaires. En outre il est plus que probable que la Confédération accordera une plus large subvention annuelle à la Croix-Rouge, 15,000 fr. sans doute.

Mais comme la décision n'a pas été prise jusqu'ici, la Direction n'a pas établi son budget sur des sommes dont elle ne dispose point encore.

Toutes les propositions de la Direction ayant été approuvées par les 90 délégués venus de toutes les parties de la Suisse, le président donne la parole au Dr Ischer, adjoint au Secrétariat général, qui, dans une éloquente causerie, a donné des détails très intéressants sur le résultat de la collecte en faveur des victimes de la guerre balkanique, et sur l'intervention de la Croix-Rouge suisse en Orient.

Les délégués présents ont pu se rendre compte du travail considérable que cette généreuse intervention a donné au Secrétariat général et tout spécialement au Dr Sahli qui, bien que souffrant, a mené à bien un travail compliqué et délicat. La somme totale reçueillie en Suisse par la Croix-Rouge s'est élevée à 174,612 fr. 15, à laquelle il est juste d'ajouter encore les 50,615 fr. 60 donnés par les cantons de Vaud et de Genève pour l'Ambulance «Vaud-Genève» établie en Épire pendant plusieurs mois. C'est donc plus de 225,000 francs qui ont été réunis dans notre pays, et qui ont été judicieusement employés pour venir en aide aux victimes de la guerre des Balkans.

Ajoutant quelques mots à l'intéressant rapport présenté par le Dr Ischer, M. le Dr de Marval a fait ressortir que nul pays n'a fait — toutes proportions gardées — un pareil effort, et il se fait l'interprète

des membres de la Croix-Rouge pour remercier M. le Dr Sahli, l'infatigable secrétaire de la Société, qui a été le pivot de toute cette question de secourisme en faveur des belligérants.

Le président annonce qu'une assemblée extraordinaire sera convoquée — probablement en automne — pour discuter le projet de nouveaux statuts qui sera bientôt adressé aux comités de toutes les sections. C'est Berne-Seeland et Appenzell qui auront à procéder à la vérification des comptes de 1913, et l'assemblée accepte avec acclamations de tenir à Berne la réunion des délégués de 1914 à l'occasion de l'exposition nationale.

Au banquet qui suivit assistèrent un grand nombre d'aimables Appenzelloises revêtues de leurs ravissants costumes anciens, aussi M. Iselin porta en termes charmants le toast aux dames, après que le Dr Hildebrand eut fait vibrer nos cœurs par un vigoureux discours à la patrie. Le conseiller d'Etat Rechsteiner prouva que le pays d'Appenzell pratique depuis longtemps les devoirs du bon samaritain, et but à la prospérité de la Croix-Rouge. M. Maurice Dunant, président de la section genevoise, exprima sa reconnaissance au petit pays d'Appenzell pour l'accueil qu'il fit à son oncle vénéré, M. Henri Dunant, dont les dernières années furent passées au milieu du cadre verdoyant et de l'aimable population de ce beau canton.

Plusieurs chants exécutés par un chœur de dames en costumes, qui présentèrent au président un magnifique bouquet de roses des Alpes, furent exécutés et bissés pendant le repas; puis M. le Dr de Reynier, délégué de Neuchâtel, dit encore tout le plaisir que lui et ses collègues de l'Ouest de la Suisse ont eu de venir fraterniser avec nos aimables hôtes de la Suisse orientale.

Mais l'heure du départ a sonné pour ceux qui ne peuvent plus participer à l'excursion prévue au programme... On serre des mains amies, on se hâte d'aller prendre le train, mais on n'oubliera pas l'accueil

si simple, si cordial, si gracieux que nous firent les Appenzellois, pas plus que les yodlers purs comme les ruisselets du pays, des aimables Appenzelloises.

D^r M^l.

Une Maison Henri Dunant à Zurich

La société « Henry Dunant » a conçu le projet de faire l'acquisition d'un immeuble dans le centre de la ville de Zurich, et de l'affecter aux œuvres de secourisme. Tant de sociétés s'occupant des secours au prochain existent dans la grande cité de la Limmat, qu'il a paru opportun de centraliser leur activité en les réunissant sous un même toit. Cela facilitera leur tâche, leur donnera plus de cohésion, et permettra à ceux qui s'adressent à ces institutions de venir les consulter à une « centrale d'assistance » où leurs démarches se feront plus facilement.

Cette Maison Henry Dunant servira tout d'abord les aspirations traditionnelles des samaritains: on y trouvera un dépôt d'ustensiles pour malades et un poste permanent de secours. On prévoit que c'est là que se trouverait un médecin de police auquel on pourrait avoir recours en cas d'urgence. Une grande salle destinée à des réunions, à des conférences populaires, pourrait être installée dans la maison, elle devrait servir aussi à des cours de pansages ou de soins à donner aux blessés et aux malades..

Enfin il est prévu que dans un autre local de ce groupement central de secours, on trouverait le matériel nécessaire pour équiper rapidement une colonne de secouristes, et pour organiser un petit hôpital d'urgence.

Dans l'idée des promoteurs de la Maison Henry Dunant, ce serait encore dans cet immeuble qu'on devrait placer le Bureau central de renseignements et d'assistance des pauvres, un Dispensaire général pour les indigents, un Bureau de placement de gardes-malades, peut-être même un Home d'infirmiers et d'infirmières.

Au plein-pied on installerait des locaux de vente où seraient exposés les objets confectionnés par des aveugles, des sourds-muets ou des invalides. Les bureaux de la commission de la lutte contre la tuberculose y trouveraient aussi leur place, de même qu'un Dispensaire antituberculeux et qu'un bureau de renseignements sur toutes les questions d'hygiène et de prophylaxie.

Peut-être pourrait-on encore loger dans la maison un Bureau central de bienfaisance, et d'autres institutions s'occupant de l'enfance malheureuse, des tutelles, des crèches, colonies de vacances, etc.

Comme on le voit, la Maison Henry Dunant constituerait réellement une centralisation de l'assistance volontaire, au sens le plus large de ce terme, et pourrait rendre de grands services à la population de la ville de Zurich, aussi bien à ceux qui désirent soulager la misère, la souffrance et la maladie, qu'à ceux qui ont besoin de conseils et de secours.

Nous nous associons volontiers à l'espoir